

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2015.306

Marmande le 30 novembre 2015

Procès-verbal du conseil municipal du samedi 14 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 25

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 14 novembre 2015 en séance extraordinaire s'est réuni samedi 14 novembre à 15 heures 30, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoints, MUNOZ Yolande, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, CILLIERES Charles, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, COUZINEAU Patrick, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie,

Dossier n° 1 – Mesures exceptionnelles prises pour la période de Deuil National

M. le Maire a convoqué un Conseil municipal exceptionnel suite aux attentats aveugles de vendredi 13 novembre 2015.

Il rappelle deux notions importantes : le respect de l'autre, et l'écoute de tous

M. Le Maire souligne qu'il est nécessaire que tous les Musulmans de France et de Marmande déclarent leur attachement aux valeurs républicaines, et insiste bien que l'urgence est dans le bannissement des amalgames.

M. Le Maire précise qu'il n'y a pas d'ordre du jour précis. Il s'agit de prendre acte de la circulaire préfectorale.

M. Le Maire invite chaque élu à prendre la parole.

C.CILLIERES excuse J.HOCQUELET et S. BORDERIE qui s'associent à ce conseil, et pense aux mesures à prendre pour protéger la population, l'avenir. Il ne faut pas tomber dans la haine, la peur. Il s'interroge sur la manière de gérer tout cela sur Marmande.

M.CERUTI se tourne vers les victimes, leurs familles, la France est meurtrie. M. CERUTI salue les forces de l'ordre, les urgentistes. Il rappelle qu'il faut refuser les amalgames et les stigmatisations et que la lutte contre le terrorisme appelle à la mobilisation.

L.GAY apporte tout son soutien aux familles et rejoint M. Le Maire sur la nécessité d'appliquer les mesures de la Préfecture.

A. MAHIEU parle de l'amour de l'autre. La difficulté est de faire comprendre que le danger n'est pas seulement sur Paris. Les mesures sur le plan local ne sont pas superflues. Il faut que chacun comprenne que nous ne pouvons être épargnés,
A. MAHIEU déclare être à la disposition de la municipalité.

M. Le Maire rappelle qu'il est important de se rendre compte que le danger est partout. Il demande à chacun une réflexion sur l'ensemble des manifestations à venir. Par rapport à la circulaire préfectorale, M. Le Maire envisage de prendre un arrêté pour interdiction pendant le Deuil National.

M. Le Maire rejoint Mme MAHIEU et précise qu'il est important de se rendre compte que le danger est partout. Il précise qu'il y a une décision à prendre concernant l'ensemble des manifestations, le cinéma. Il ne souhaite pas laisser de file d'attente.
J-L DUBOURG s'interroge sur les rassemblements populaires.
M. le Maire ne souhaite pas de mobilisation qui nécessiterait une importante mobilisation des forces de l'ordre.

Concernant l'annulation des manifestations sportives, et la sécurisation de toutes les entrées des bâtiments éducatifs, le conseil est unanime.

Pour l'Homage aux victimes :

- Un registre est mis à disposition des marmandais devant la salle du Conseil.
- La Fontaine a été vidée pour permettre aux Marmandais de déposer des effets.

1mn de silence sera observée lundi 16 novembre à 12h00

Votants : 25 Abstention : 0 Exprimés : 25 Contre : 0 - Pour : 25
Dossier adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 16 heures 10.



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET